



12 février 2021

(21-1207)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE: LOI SUR LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE DE CORÉE
--	---------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les procédures administratives
Objet	Moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/KOR/21_1079_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/KOR/O/3
Brève description du texte juridique notifié Les procédures relatives aux dispositions, aux rapports, au préavis administratif de législation, au préavis de dispositions et aux directives administratives seront régies par cette loi, exception faite de ce qui est expressément prévu dans d'autres lois. Cette loi a pour objet d'assurer l'équité, la transparence et la crédibilité des opérations administratives et de protéger les droits et les intérêts des citoyens, en établissant des règles communes concernant les procédures administratives et en permettant ainsi aux citoyens d'avoir un meilleur accès à la procédure administrative.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	11 juin 2020
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	9 février 2021
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Ministère de l'intérieur et de la sécurité Bureau de la politique du service public Division de l'innovation du service public +82-44-205-2412

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.